

# Résumé d'évaluation

## Programme d'Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA) – C2D

Pays : **Cameroun**

Secteur : **Production agricole**

Évaluateur : **ADE**

Date de l'évaluation : **octobre 2015**

### Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet** : CCM 6013

**Montant** : subvention C2D de 22 M€

**Taux de décaissement** : 100 %

**Signature de la convention de financement** : février 2008

**Date d'achèvement** : février 2013

**Durée** : 5 ans



### Objectifs

#### Objectif spécifique

**Améliorer la compétitivité des exploitations agropastorales familiales.**

#### Réalisations attendues

- **Amélioration de la maîtrise technique des productions, de la gestion économique et de l'accès à l'innovation** des exploitations familiales,
- **Montée en puissance des capacités de production et de valorisation** des produits par les exploitations,
- **Augmentation des capacités des Organisations professionnelles agricoles (OPA)** à rendre service à leurs membres : le Centre régional de professionnalisation agropastoral (CRPA) de Garoua et les plateformes opérationnelles,
- **Renforcement des capacités de représentation, de négociation et de cogestion des OPA** avec leurs partenaires.

### Contexte

ACEFA est l'un des trois programmes financés dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) dans le **domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** au Cameroun.

Les autres programmes sont l'Appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (AMO) et le l'appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP).

### Intervenants et mode opératoire

Les trois programmes du C2D secteur rural sont **mis en œuvre sous une même double tutelle**, à savoir le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA).

Il n'a pas été prévu d'unité de coordination ou de gestion de projet. Chacun de ces trois programmes est **mis en œuvre par une coordination nationale**, placée sous l'autorité conjointe des Secrétaires généraux du MINADER et du MINEPIA.

## Appréciation de la performance

### Pertinence

Le programme ACEFA est **très pertinent par rapport aux enjeux du secteur** dans la mesure où l'augmentation de la valeur ajoutée des Exploitations familiales agricoles (EFA) est une clé pour assurer la **croissance du secteur et la réduction de la pauvreté en milieu rural**. Il y a 2 millions d'EFA au Cameroun. Elles contribuent à plus de 80 % du PIB sectoriel. Maintenir une croissance du secteur dans les années à venir suppose d'augmenter la valeur ajoutée produite à ce niveau. Cette pertinence n'est pas menacée par la promotion de l'agriculture de seconde génération qui prévoit explicitement la cohabitation et le développement de l'agriculture familiale et de l'agriculture industrielle.

### Efficacité

Le dispositif ACEFA a été mis en place **conformément aux prévisions** ce qui a impliqué un travail conséquent d'organisation, de définition de procédures, de sélection et de formation du personnel.

Le dispositif est opérationnel et a atteint ses objectifs en termes de groupements suivis. Le résultat est moins bon en ce qui concerne les investissements mais cela est lié à l'épuisement du budget suite à des coûts unitaires des investissements plus élevés que prévu, atteignant 3,6 M FCFA.

### Efficience

Sur la base des coûts du programme rapportés aux bénéficiaires effectivement soutenus, il est difficile de partager les appréciations positives formulées dans le document de présentation d'ACEFA 2. Même dans le meilleur des scénarios, c'est-à-dire si les actions menées au niveau des groupements affectent bien tous les membres et que tous les investissements sont un succès, **le coût d'ACEFA est élevé par rapport aux bénéfices attendus tels que définis dans les documents de programmation**.

### Impact

Apprécier l'impact du projet ACEFA sur les EFA est complexe pour plusieurs raisons :

- l'essentiel des interventions se fait au niveau des groupements ;
- les interventions et leur effet sur la valeur ajoutée des groupements et des EFA membres sont variés ;
- l'absence de situation de référence ;
- l'impossibilité de distinguer l'impact du financement de l'impact de l'appui-conseil.

Sur la base des éléments disponibles et des différentes études, on peut toutefois conclure que **le programme a eu des effets positifs observés sur certains bénéficiaires**. L'analyse quantitative montre un effet dont la quantification n'est pas toujours robuste. **Cet effet semble plus important pour les Groupements d'intérêt économique (GIC) qui ont des productions animales**. Ce constat ne permet pas d'inférer que ces effets sont généralisables à toutes les EFA membres des groupements bénéficiaires. Seule une analyse quantitative (avec un contrefactuel) au niveau des EFA permettrait de répondre à cette question.

### Viabilité/durabilité

Dans le cas du programme ACEFA, l'ensemble du dispositif de conseil repose entièrement sur des fonctionnaires du MINADER/MINEPIA, ce qui est une **garantie de pérennité**.

Cela étant, la pérennisation du dispositif à l'issue du financement actuel (C2D et AFD) n'en est pas plus garantie puisque son financement repose sur des fonds publics et dépend de la volonté du gouvernement de couvrir l'ensemble de ces coûts. **La durabilité dépend aussi de la capacité des groupements bénéficiaires à poursuivre leur développement sur fonds propres ou grâce à l'accès à des services financiers adaptés** : un aspect non traité dans le programme ACEFA.

## Conclusions et enseignements

Le programme ACEFA a fait des choix innovants, notamment le fait de **joindre l'appui-conseil à l'octroi de subventions à des projets élaborés et mis en œuvre par des groupements de producteurs**. Cette pratique répond au constat d'indisponibilité des services financiers pour les agriculteurs.

Le choix de **taux élevé de subvention des investissements** présente des inconvénients à différents niveaux (qualité des projets, risques, durabilité...). Il y a lieu de s'interroger sur la durabilité de l'option retenue. Cette réflexion devrait s'élargir à toute la problématique du financement des investissements pour les exploitations agricoles ayant la capacité technique d'accroître leurs activités de production.

Le programme a adopté une **approche de réponse à la demande** (versus une approche top-down). **Il s'est adressé à des groupements plutôt qu'aux EFA**, en faisant l'hypothèse que les bénéfices du programme liés aux activités d'appui-conseil et aux activités de financement allaient profiter à tous les membres. De fait, les EFA participantes à l'enquête au niveau des GIC trouvent qu'elles bénéficient des effets du programme notamment grâce à l'appui-conseil.

Par ailleurs, cette évaluation n'a pas été en mesure de démontrer la contribution de l'observatoire et le soutien au centre régional de professionnalisation agropastoral.